

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : BLACKMASS  
 Groupe de produits : Produit commercial

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle  
 Utilisation de la substance/mélange : Enduit plastique à base de bitume et renforcé de résine de type latex en phase aqueuse pour application directe sur agglos, parpaings brut jointoyés et béton.

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Périmètre  
 AV JOLIOT CURIE 21  
 17180 PERIGNY  
 T +33 (0)5 46 31 02 69 - F +33 (0)5 46 31 03 46  
[www.perimetre.pro](http://www.perimetre.pro)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Sens. 1 H317  
 Aquatic Chronic 3 H412  
 Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
 Composants dangereux : Résine fumarée; octhilonone (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1)  
 Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

**2.3. Autres dangers**

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Bentonite substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 1302-78-9 (N° CE) 215-108-5	4,22	Non classé
Résine fumarée	(N° CAS) 65997-04-8	0,940875	Non classé
Chlorure de Calcium, dihydrate substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 10035-04-8 (N° CE) 233-140-8 (N° Index) 017-013-00-2 (N° REACH) 01-2119494219-28	0,31773	Non classé
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	0,031 – 0,0465	Non classé
octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	(N° CAS) 26530-20-1 (N° CE) 247-761-7 (N° Index) 613-112-00-5	0,0031 – 0,00775	Non classé
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	≤ 0,000411001	Non classé

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bentonite substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 1302-78-9 (N° CE) 215-108-5	4,22	Non classé
Résine fumarée	(N° CAS) 65997-04-8	0,940875	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
Chlorure de Calcium, dihydrate substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 10035-04-8 (N° CE) 233-140-8 (N° Index) 017-013-00-2 (N° REACH) 01-2119494219-28	0,31773	Eye Irrit. 2, H319
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	0,031 – 0,0465	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	(N° CAS) 26530-20-1 (N° CE) 247-761-7 (N° Index) 613-112-00-5	0,0031 – 0,00775	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	≤ 0,000411001	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(0,05 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317
octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one	(N° CAS) 26530-20-1 (N° CE) 247-761-7 (N° Index) 613-112-00-5	(0,0015 ≤ C < 100) Skin Sens. 1A, H317
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1)	(N° CAS) 55965-84-9 (N° Index) 613-167-00-5	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****5.3. Conseils aux pompiers**

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

**6.1.2. Pour les secouristes**

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection respiratoire	: Porter un masque approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâteux.
Couleur	: Noire.
Odeur	: légère. caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9–10
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**
**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.2. Stabilité chimique**

Non établi.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Non établi.

**10.4. Conditions à éviter**

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts. Bases fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Résine fumarée (65997-04-8)</b>	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
ETA CLP (voie orale)	2000 mg/kg de poids corporel
<b>Chlorure de Calcium, dihydrate (10035-04-8)</b>	
DL50 orale rat	2301 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
<b>octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)</b>	
DL50 orale rat	318 mg/kg
DL50 cutanée lapin	311 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	0,58 mg/l 4 h
ETA CLP (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	311 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	100 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	0,58 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,58 mg/l/4h
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)</b>	
DL50 orale rat	2100 mg/kg
DL50 cutanée rat	5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	5,71 mg/l
ETA CLP (voie orale)	1450 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	5000 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (vapeurs)	0,52 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,52 mg/l/4h
<b>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1) (55965-84-9)</b>	
DL50 orale rat	457 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	660 mg/kg
ETA CLP (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	50 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (gaz)	100 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	0,5 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,05 mg/l/4h
<b>Bentonite (1302-78-9)</b>	
DL50 orale rat	2 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 9 – 10
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 9 – 10
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

<b>Résine fumarée (65997-04-8)</b>	
CL50 - Poisson [1]	38,5 mg/l/96h zebra fish
EC50 - Daphnia [1]	143,6 mg/l Daphnia similis
NOEC chronique poisson	16,6 g/l 96 heures; Zebra fish
<b>Chlorure de Calcium, dihydrate (10035-04-8)</b>	
CL50 - Poisson [1]	10400 mg/l 96 h, Lepomis macrochirus
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	4630 mg/l 96 h, Pimephales promelas
EC50 - Daphnia [1]	2400 mg/l 48 h, Daphnia Magna
CL50 - Autres organismes aquatiques [2]	1830 mg/l Ceriodaphnia sp.
EC50 - Autres organismes aquatiques [2]	2900 mg/l 72 h Algues Selenastrum capricornutum
NOEC chronique crustacé	320 mg/l 21 jours, Daphnia magna
<b>octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)</b>	
CL50 - Poisson [1]	0,047 mg/l 96 h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,18 mg/l 96 h Crapet arlequin (Lepomis Macrochirus)
EC50 - Daphnia [1]	0,32 mg/l 48 h Daphnia Magna
EC50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,031 mg/l 72 h Les algues
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	3,4 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
EC50 - Daphnia [1]	2,9 mg/l 48 h Daphnia Magna
CL50 - Poisson [2]	2,15 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
NOEC chronique algues	0,0403 Algues (Pseudokirchneriella subcapitata); 72 h
<b>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1) (55965-84-9)</b>	
CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,28 mg/l Lepomis macrochirus
EC50 - Daphnia [1]	0,16 mg/l 48 h Daphnia Magna
EC50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,018 mg/l 72 h Pseudokirchneriella
EC50 - Autres organismes aquatiques [2]	5,7 mg/l 16 h Pseudomonas putida
<b>Bentonite (1302-78-9)</b>	
CL50 - Poisson [1]	16 g/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée d'exposition: 96 h
EC50 - Daphnia [1]	100 mg/l Daphnia magna Durée d'exposition: 48 h
EC50 - Autres organismes aquatiques [1]	24,8 mg/l Pandalus danae Durée d'exposition: 96 h
CL50 - Poisson [2]	3 g/l Poisson de mer Durée d'exposition: 24 h
EC50 - Crustacés [2]	81,6 mg/l Metacarcinus magister Durée d'exposition: 96 h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>BLACKMASS</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
<b>octhiline (ISO); 2-octyl-2H-isothiazol-3-one (26530-20-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)</b>	
Biodégradation	≈ 90 % 28 j, OCDE Ligne Directrice 302 B
<b>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1) (55965-84-9)</b>	
Biodégradation	<50%

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>BLACKMASS</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,88

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 247-500-7) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (N°CE 220-239-6) (3:1) (55965-84-9)</b>	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	28

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

**Chlorure de Calcium, dihydrate (10035-04-8)**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**14.4. Groupe d'emballage**

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**14.6.1. Transport par voie terrestre**

**14.6.2. Transport maritime**

**14.6.3. Transport aérien**

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH Ne

contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

**15.1.2. Directives nationales**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)

Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

**FDS UE**

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*